

Décision

Générale

colonial

Décision n° 39-321-1923 Divers.

n° 39-321-1923

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1923

Numéro JO

n° 321 du 31/08/1923

Date du numéro

31 août 1923

TEXTE INTÉGRAL

pour le mois de septembre 1923, le cours moyen du thaler en août 1923 avant été de 8 fr 93 le taux du thaler prévu à l'arrêté du 25 octobre 1920 est fixé par application de l'arrêté du 11 mars 1922 à 5 fr 2,50 cours normal) soit 2,50.